

L'ESSENTIEL

LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

Votre accompagnement social en santé



Il vous aide en cas:



d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre votre activité professionnelle



de maladie entraînant des difficultés dans votre quotidien

EN PRATIQUE

Vous avez été redirigé vers le service social de l'Assurance Maladie:



• Un rendez-vous va vous être proposé avec un assistant de service social soumis au secret professionnel.



• Après un diagnostic de votre situation, un accompagnement adapté à vos besoins vous sera proposé.

L'accompagnement qui vous est proposé n'est pas obligatoire et prendra fin :



• Lorsque vous n'en aurez plus besoin.



• Dès que vous le souhaitez.

M	-	00
N	01	E2



Retrouvez toutes les informations relatives au service social sur ameli.fr

Pour contacter le service social de l'Assurance Maladie : 3646 Service gratu

dites « service social »

17066 - 01/2023